



N° BLA/68 - 13 avril 1967

LE TROISIEME CONGRES DES ULEMAS Octobre 1966

La troisième Conférence des Ulémas musulmans, tenue au Caire du 30 septembre jusqu'au 27 oct. 1966, groupa plus de 100 ulémas musulmans de 30 pays différents, sous la présidence du Cheikh Hassan Ma'moun, Cheikh de la Mosquée de Al-Azhar, secondé par le Dr Mohammed Abdallah Madi, vice recteur de Azhar et le Dr. Mohamoud Hassab Allah, secrétaire général de l'Académie des recherches Islamiques.

La séance d'ouverture eut lieu à la Salle du conseil du gouvernement, en la présence de M. Hussein el-Chafa'i, vice président de la R.A.U. délégué du Président Gamal Abdel Nasser,

Le Congrès comporta deux étapes, la première commencée le 30 sept. 1966, la deuxième le 15 oct. 1966.

A l'occasion de cet événement, Son Excellence le Pro-nonce apostolique adressa aux membres du Congrès, par l'intermédiaire du Cheikh Hassan Ma'moun, un télégramme de bons vœux, où il évoquait "l'ardent désir du Concile œcuménique Vatican II, d'établir les moyens les plus efficaces du Dialogue avec tous les hommes de bonne volonté".

Le compte-rendu a pour source la revue Magallat al-Azhar (octobre 1966) qui a consacré tout le numéro d'octobre 1965 à la publication de certains discours.

I. Les principaux thèmes du Congrès.

Parmi les thèmes abordés, signalons d'abord, et rapidement, deux points de caractère politique : le pacte islamique, et l'affaire de Palestine.

"Le Congrès des Ulémas, déclare le Cheikh al-Azhar, réprouve l'idée politique et impérialiste qu'implique l'appel à ce pacte. Il met en garde les pays musulmans contre les procédés astucieux de la politique impérialiste".

Pour le représentant du Soudan, "l'Islam ne connaît ni les pactes, ni les partis, ni les ligues. Les musulmans sont tous frères. Ils constituent un seul parti : celui de Dieu". A ces déclarations officielles du Congrès, la presse égyptienne apporta une ample orchestration, dénonçant violemment ce qu'on s'accorda à nommer "l'axe de trahison" ou "l'axe Faïçal-Husseïn".

L'affaire de Palestine donne lieu à un certain nombre de mesures, dont une visite des membres du Congrès à Gaza, suivie d'un communiqué officiel : "les membres de la 3e Conférence des Ulémas, y est-il affirmé, proclament que la cause palestinienne est une responsabilité qui incombe, à tout

musulman". L'appel demande aux pays musulmans qui ont reconnu Israël, de retirer cette reconnaissance. De plus, la libération de la Palestine fut l'objet de l'une des recommandations du Congrès.

1. Allusions au Christianisme.

Le problème des relations de l'Islam avec le Christianisme, n'est nulle part expressément abordé. Seules quelques allusions passagères nous livrent un certain état d'esprit. C'est surtout dans le discours du Cheikh al-Azhar que nous retrouvons quelques affirmations éparpillées : "L'histoire ancienne et moderne nous révèle que les ennemis de l'Islam sont les mêmes, hier et aujourd'hui ; que le sionisme d'aujourd'hui ne fait que prolonger les croisades d'hier".

Il y a aussi des appels : "Nous proclamons face à l'univers que l'Islam convie les hommes à un discours équitable : "il ne faut adorer que Dieu, et ne rien associer à Lui". L'on devine à qui cet appel s'adresse. Mais il y a plus : l'énumération des conditions d'un passage à l'Islam : "A celui qui, parmi les adeptes des autres religions célestes, embrasse l'Islam, par un libre choix - c'est toujours le Cheikh al-Azhar qui parle - il ne sera point demandé de renier la mission de son prophète. Il lui, suffira de rectifier sa croyance en un Dieu unique, de rejeter l'associationnisme, de Lui vouer à Lui seul, un culte sans tache, de croire au message de Mahomet, et à celui des autres prophètes antérieurs, y compris le prophète de qui il se réclame".

En parlant de la Communauté humaine sous l'égide de l'Islam, Cheikh Mouhammad Abou Zouhra remarque ceci : "La justice légale est la même pour tous ceux qui vivent sous la bannière musulmane, musulmans ou non. La loi est la même pour tous les non-musulmans, vivant en pays d'Islam. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les musulmans, sans nulle distinction entre un musulman et un non-musulman. Il faut observer aussi, que la liberté religieuse est entièrement accordée aux non-musulmans. Ils pourront ainsi pratiquer leur religion, à l'abri de toute contrainte ou vexation".

2 Le Hadith

- Trois Conférences s'intéressèrent aux problèmes du Hadith. Cheikh A. Kanoun parla de la valeur scientifique et religieuse du Hadith. Celui-ci est la Somme des connaissances profanes et religieuses de l'Islam. La science du Hadith est typiquement musulmane, non importée. Elle commanda toute la méthodologie des savants musulmans, et exerça une influence profonde, sur la linguistique, la littérature, l'histoire, sans parler de la philosophie et des autres sciences coraniques. Sur le plan religieux, la valeur du Hadith se déduit du fait qu'il constitue une explicitation vivante des données du Coran concernant la prière, le jeûne, l'aumône et les autres prescriptions et croyances de l'Islam.

- Cheikh A. Khafif parla du rôle de la Sounna dans les Statuts de l'Islam. Pour lui, (et contrairement à l'opinion de Kanoun) seuls les faits et gestes délibérés du Prophète constituent l'objet de la Sounna. : Celle-ci est la seconde source de la loi. Son rôle est d'interpréter et d'éclairer le contenu coranique. Peut-on reprocher aux savants musulmans de s'être souciés d'établir l'authenticité du Isnad, aux dépens du Matn ? On ne saurait le faire. Les spécialistes du Hadith nous ont livré une liste de critères internes servant de règles de discernement de l'authenticité du Hadith : compatibilité avec la raison, la Coran, le consensus, les données historiques: absence du caractère polémique, discrétion dans la description du châtimeur ou de la récompense etc... Il faut ajouter toutefois que ces règles sont valables au cas où se révèle impossible toute interprétation par le sens figuré. Du reste, l'authenticité du Isnad est une forte présomption en faveur du Matn, même s'il présentait un enseignement dépassant l'entendement.

Ch. Nadim El-Jisr s'est surtout occupé d'exposer aux jeunes une présentation du Hadith compatible avec leurs nouvelles exigences. Nous sommes en face d'une génération fière de sa science et de sa culture, fascinée par les théories des orientalistes. Il n'est pas question de faire appel au seul consensus, et de produire les seules armes de l'anathème. Les jeunes ne se satisfont guère de réponses superficielles ou de menaces. Du reste, il n'y a aucun motif pour dénier à la jeune génération le droit d'exiger des preuves rationnelles. L'Islam a toujours mis la raison en honneur, en matière de foi.

3. Problèmes sociaux

a) Devoir d'adaptation.

C'est le Secrétaire général du Congrès, Le Dr Mahmoud Houballah, qui insista sur le rôle du Congrès, comme instrument d'aggiornamento, d'adaptation aux conjonctures de la vie contemporaine : "Le rôle de ce congrès est de mettre en vedette les valeurs musulmanes aptes à assurer l'équilibre entre l'individu et la Société, de mettre en lumière les grandes vérités de l'Islam dans un cadre rationnel scientifique". Le but de ces recherches est de trouver un accord entre les problèmes rencontrés par les musulmans dans leur existence quotidienne et leurs croyances. Il est à craindre, en effet, que la religion ne devienne une chose, et la vie une autre. Le danger serait alors immédiat de voir l'Islam succomber là où d'autres religions succombèrent, et s'engager soit dans les voies du matérialisme pur, soit dans un ascétisme (Rahbana) excessif et hérétique, inapte à procurer une existence digne, affrontée aux exigences de la civilisation.

"Il n'est pas difficile, conclut le Dr Houballah, de rassembler tous les éléments nouveaux entrés dans l'Islam, de les soumettre aux règles universelles de l'Islam".

b) Education religieuse

La formation religieuse en Islam : problème qui semble avoir particulièrement préoccupé les membres du congrès, Le Dr Ibrahim Abdoulmajid Allaban proposa la constitution d'un manuel de religion, sur des bases nouvelles inspirées de Ghazali. Il s'agit, dit-il en substance, de former à la religion, et non seulement de donner un cours de religion. Aider le jeune musulman à acquérir les vertus religieuses, à travers l'Enseignement religieux. Passant en revue l'évolution historique des procédés de formation religieuse, le conférencier discerna trois étapes :

- La première, caractérisée par le recours exclusif au Coran et à la Sounna, et dont l'efficacité s'avéra inégalable (Les vertus de la Shahada),
- la seconde, dominée par l'emploi de manuels du Kalam et de Fiqh,
- la troisième, joignant aux données théologiques, des éléments scripturaires, choisis parmi les sourates les plus courtes.

Se référant ensuite à l'exemple de Ghazali, Mr Allaban nous rappelle que ce théologien a déjà tenté, dans son livre (*Jawahir al-Coran*), une répartition des versets coraniques, en six chapitres, dont les deux premiers sont les plus importants du point de vue qui nous occupe :

Chapitre 1^{er} : Connaître Dieu (Essence, attributs, actes...) ;

Chapitre 2^{ème} : Aller à Dieu (Culte, morale individuelle et sociale).

Ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire : voilà la quintessence de la Religion. Dans un autre ouvrage, (*Les 40 principes de la Religion*), Ghazali nous présente, à la fois, une synthèse des fondements de la religion, et un choix de versets coraniques correspondant à l'enseignement théologique.

Conclusion : 1) un manuel de religion présentant l'enseignement théologique dans ses deux branches : dogme et morale (ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire) ; 2) illustré par des citations appropriées du Coran et du Hadith (le cas échéant). Les citations coraniques seraient présentées de manière pédagogique: rappeler d'abord les circonstances de la Révélation (*Asbab an-nouzoul*), citer le verset coranique, commenté et expliqué comme réponse à un problème particulier, proposer enfin les remarques d'ordre grammatical et littéraire.

- Cheikh Nadim el-Jisr, dans son intervention sur "Le Coran et l'éducation musulmane", insiste dans son dernier paragraphe, sur la notion d'Obligation, proposée par le Coran, Alors que les autres lois, dit-il, comportent une obligation, mais de caractère superficiel et insuffisant, la loi coranique, elle, fonde son obligation sur six impératifs différents, dont l'assemblage présente une efficacité hors de pair : l'impératif de la raison, préconisé par l'Islam, mais valable pour les intellectuels, l'impératif de la conscience, dans le domaine des fautes et des vices cachés, celui de la menace et de la promesse, celle-ci se référant aux biens futurs et embrassant les jouissances sexuelles et gastronomiques. Les 3 autres impératifs se réfèrent respectivement au devoir de réparation, à l'opinion sociale, et à l'autorité civile.

c) Réforme sociale.

- Les différents problèmes de la réforme sociale ont absorbé, pour ainsi dire, le plus clair de l'effort d'aggiornamento, de ce troisième congrès. Si la réforme doit saisir tous les secteurs de la vie contemporaine, elle doit se centrer surtout sur le domaine de la justice sociale, de l'exploitation des ressources terrestres, de l'égalité entre les hommes...

Trois interventions retiennent l'attention. La première, du Dr Abdoul-Hamid Hassan, concerne la contribution de l'Islam à la réforme de la société moderne. C'est une présentation générale de la doctrine musulmane touchant la nature de l'homme et sa mission en ce monde. Si l'homme, selon cette doctrine, est constitué d'âme et de chair, il doit pouvoir développer à la fois, les potentialités de l'esprit et les ressources de la matière. L'Islam a ceci de particulier, qu'il se présente comme la religion de la nature. Celle-ci est un bien immense dont l'homme est l'intendant : "Voici que je laisse sur terre un intendant". Parmi les biens matériels, l'argent est le plus puissant. C'est une arme à double tranchant. Aussi l'Islam a-t-il mis en garde contre la tyrannie de l'argent et ses méfaits : monopolisation, accumulation, exploitation. Par contre, l'Islam a exhorté à la mise en commun des biens de la terre, par l'aumône et la bonne distribution. C'est la mise en pratique de l'enseignement coranique, en cette matière, qui a valu aux peuples musulmans leur prospérité d'antan et leur rôle de civilisateurs.

Où en sont-ils aujourd'hui ? Ils font face à deux mondes : 1 - Le monde évolué, fier de sa prospérité, mais en proie au désarroi le plus profond. Prétendus champions de la liberté et de la fraternité, ces peuples évolués n'ont fait qu'appliquer à rebours les préceptes de l'humanisme. Dépourvus de principes spirituels, ils en sont venus à pratiquer le colonialisme et l'impérialisme dans ses formes les plus tyranniques. 2 - L'autre monde est celui des nations arriérées, victimes du despotisme, affaiblies par l'ignorance et la complicité avec les colonisateurs... Longtemps, les nations musulmanes ont subi ce même sort. Elles se sont relevées, en partie. Mais leur salut définitif est dans le retour intégral aux principes de l'Islam. Car celui-ci est "le plus puissant facteur pour la réforme de la Société moderne".

- Le Professeur Mouhammad Abi Zahra traite plus à fond le problème de la justice sur le plan individuel, législatif et social. La justice individuelle consiste à conférer aux autres les droits que nous nous attribuons à nous-mêmes : "Veuille pour ton frère, ce que tu veux pour toi-même". La justice législative requiert l'égalité de tous devant la loi, à commencer par les détenteurs de l'autorité. Elle exige aussi le même traitement pour tous les ressortissants vivant sous un régime musulman, et la liberté religieuse aux adeptes des autres religions (cf. parag. 1).

La justice sociale consiste à mettre chacun en mesure de réaliser ses capacités. Il faut remarquer d'abord que cette justice ne requiert nullement l'égalité absolue de tous les hommes. Elle n'équivaut pas, non plus, à la suppression de la pauvreté, dans ce monde, où l'inégalité est une loi inévitable. C'est que les hommes ne sont pas tous égaux en capacités. De plus, les conjonctures extérieures se chargent, par un jeu imprévisible, de maintenir cette diversité. D'où ; "Pauvreté et richesse sont deux réalités essentielles à ce monde".

Toutefois, l'Islam ne reconnaît pas pour autant les différences de classes, la seule supériorité étant celle de la vertu. Ainsi, l'Islam transcende les classes, les races et les couleurs.

- Enfin, passant sur le plan de la réalisation immédiate, en matière de réforme sociale, 'Mr Hussein el-Chafa'i, représentant du Président de la R.A.U. rappelle, à la suite de certains principes, l'apport de son pays en matière de réforme sociale : "L'Esprit de l'Islam, dit-il, croit en une société meilleure, comme en une réalité qu'il cherche à établir... Il refuse de voir parmi les musulmans des différences de classes. Il veut, au contraire, que chacun sente qu'il a droit à une part équitable dans le patrimoine national, et qu'il soit fier de son appartenance à la race des hommes".

"Dans votre premier congrès poursuit-il, vous avez discuté le thème de la propriété. Vous avez émis un décret stipulant que les responsables, dans chaque pays, étaient accrédités à limiter le droit de possession dans la mesure où cela peut contribuer à conjurer certains détriments potents, et à promouvoir des bienfaits appréciables. Les capitaux injustes, l'argent vicié, les fortunes qui jettent la suspicion sur leur détenteurs, devraient être restitués à leurs propriétaires ou à l'État. Sinon le gouvernement était en droit d'y mettre la Main pour les placer là où il faut".

De ce point de vue, l'Égypte peut se prévaloir d'avoir jeté les bases de cette réforme. L'État s'est soucié d'établir un régime excluant toutes sortes d'exploitations. Il a mis au point les transactions agricoles et commerciales ainsi que la production industrielle. Il leur a imposé une structure exempte de tous les procédés d'arbitraire, de domination, de licenciement abusif, de duperie. A leur plan, c'est

maintenant la production abondante, les rapports honorables, la liberté scientifique, le droit au travail, la liberté de critique, la protection de la presse... .

II. Résolutions du Congrès.

A - Résolutions de la 1^{ère} Session.

1. Sauver la Palestine est un devoir qui incombe à tout musulman dans tous les pays du monde. Toute collaboration avec les Sionistes et les pro-sionistes est illicite. Aux pays musulmans qui ont reconnu Israël, est renouvelé l'appel de retirer cette reconnaissance.
2. Effort conjugué de tous les musulmans, états et individus pour conformer leur vie publique et privée aux enseignements de l'Islam. Ainsi réformés, les citoyens musulmans créeront cette communauté musulmane noble, croyante, fière de sa foi, capable d'affronter l'athéisme et l'immoralité.
3. Préparer les voies à cette réforme individuelle sociale et politique en faisant revivre le patrimoine de l'Islam et en faisant connaître sa doctrine dans les différents domaines de l'instruction et de la formation.
4. Constituer un organisme permanent responsable de faire connaître l'Islam et d'orienter les programmes d'étude et de culture dans un sens Musulman authentique.
5. Constituer une caisse commune, alimentée par tous les musulmans, pour faire connaître l'Islam, répandre sa culture, ressusciter son patrimoine, instituer des centres musulmans etc...
6. Constituer une encyclopédie du Hadith avec tables de matières, sous le contrôle d'une commission "ad hoc", en vue de faciliter le recours à cette seconde source de l'Islam.
7. Purifier, protéger les sociétés musulmanes de l'invasion des idéologies et de l'immoralité, leur montrer la perfection des doctrines musulmanes et leur aptitude à résoudre les problèmes économiques, sociaux et politiques, leur révéler la beauté de l'éthique musulmane ; mettre en circulation, en différentes langues, des ouvrages de divulgation dans ce but.
8. Recommander fortement aux pays musulmans l'enseignement de la langue arabe, en vue de faire accéder les musulmans non arabes à l'étude du Coran et de la Sounna.
9. Conjurer les responsables dans tous les états musulmans d'éliminer de leurs législations et de leurs statuts ce qui est incompatible avec la loi musulmane, de ramener ces législations au critère du Coran et de la Sounna, tout en y intégrant des éléments nouveaux de pensée ou de jugement, en accord avec les principes de la foi.

B - Résolutions de la 2^{ème} Session.

a) La Sounna du Prophète.

1. Le Congrès proclame le caractère probant de la Sounna, en tant que deuxième source du Droit islamique, après le Coran : il recommande aux musulmans de s'y attacher, de s'en inspirer dans l'éducation et le comportement : il rappelle l'influence considérable qu'elle eut, avec le Coran, dans la constitution de la pensée islamique, de la civilisation humaine.
2. Le congrès, tout en appréciant l'effort des savants dans la fixation du Hadith, attire l'attention des jeunes et de l'élite instruite sur les procédés scientifiques inégalables, appliqués à l'œuvre de recensement et de discrimination du hadith. Aussi, la Sounna est-elle un héritage digne de figurer comme source de lumière et objet de piété.
3. Le Congrès charge l'académie des recherches islamiques de rassembler les hadiths douteux, de les vérifier à la lumière des critères établis et d'en préparer le commentaire.

b) Assurances et transactions bancaires.

La Conférence donne son approbation pour les assurances médicales, et contre l'incapacité au travail, le chômage, la vieillesse et les accidents de travail. Les autres assurances - auprès des compagnies - seront soumises à une étude plus détaillée, et jugées à la lumière des opinions des Ulémas dans les différents pays.

c) Détermination du début des mois lunaires.

1. La vision (de la lune) est la règle première.
2. Vision attestée unanimement ou par un seul témoin digne de foi.
3. En cas d'impossibilité, recourir au calcul.
4. Créer un organisme dans chaque région pour déterminer le début des mois lunaires en garantissant les contacts mutuels.

d) Les sacrifices en temps de pèlerinage.

1. Le sacrifice en temps de pèlerinage est un rite islamique et un culte religieux comportant des finalités sociales. On ne saurait s'en passer sans raison d'indigence.
2. Éviter les préjudices que peuvent apporter les sacrifices égorgés à la saison du pèlerinage.

e) Questions sociales et économiques.

1. Il est à l'avantage de l'humanité de préserver les statuts apportés par le Coran et la Sounna en matière de transactions et de prohibitions sociales ; ces statuts protègent, en effet, la vertu et éloignent la corruption et le mal.
2. Point de discrimination de couleur, de race, de pays en Islam. Tous les hommes sont égaux en droits et devoirs.
3. Les rapports internationaux doivent reposer sur la justice et le respect. Tout accord international basé sur l'oppression des faibles est considéré comme nul.
4. Une entraide équitable entre les hommes dans la mise à profit des biens terrestres, est nécessaire. Les habitants de chaque contrée devraient pouvoir profiter du surplus de récoltes et de produits industriels des autres contrées.
5. La conférence prône la justice sociale qui se fonde sur le travail productif et l'égalité des chances afin que chacun puisse travailler dans la mesure de ses possibilités, et jouir du fruit de son travail. Elle déclare aussi que le travail est une dévotion, et que, s'il y a disparité de fortune, il n'y a pas de disparité de classes vis-à-vis des droits et des devoirs où tous sont absolument égaux.
6. L'Islam présente une doctrine complète pour l'organisation économique. Elle se différencie des autres systèmes économiques et garantit l'humanité contre les préjudices de ceux-ci. La conférence est d'avis que l'application des principes d'autarcie et de justice sociale, avec le respect total de la pratique religieuse et des valeurs spirituelles, constitue une exécution saine des directives de l'Islam en matière d'économie et de sociologie.
7. La conférence charge l'académie des Recherches islamiques de prendre soin du patrimoine islamique, des documents et conventions contenant les sages directives, d'en réunir les textes et de les faire traduire en d'autres langues.

N. B. : D'autres thèmes abordés

1. Loi de Statuts personnels unique pour tous les pays musulmans.
2. L'Invasion de l'Espace.
3. Célébration du 14e centenaire de la Révélation du Coran.
4. Édition d'un livre : "*Islam et Capitalisme*".
5. Le Pardon en Islam.
6. Le Japon et l'Islam.



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74